



LE KELOÙ

Lettre d'information municipale bimestrielle

Mai Juin 2023 • Numéro 112



Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1er juillet 2023. En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.



Plan climat : prime à la conversion

Depuis le 1er janvier 2023, les barèmes des aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants ont évolué. Les nouvelles modalités d'attribution de ces aides sont consultables sur la page suivante : www.ecologie.gouv.fr/prime-conversion-bonus-ecologique-toutes-aides-en-faveur-lacquisition-vehicules-propres.

Les demandes d'aides pour l'acquisition de voitures particulières, camionnettes ou 2-3 roues et quadricycles à moteur facturés depuis le 1er janvier 2023 peuvent désormais être déposées sur le téléservice.

Dans le prolongement du Plan Vélo et Mobilités Actives annoncé par la Première ministre le 20 septembre 2022, le renforcement des aides à l'achat de vélos, qui devait initialement prendre fin le 31 décembre 2022, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Les demandes d'aides pour l'acquisition de cycles ou remorques électriques pour cycles facturés depuis le 29 décembre 2022 peuvent désormais être déposées sur le téléservice.

VIE ASSOCIATIVE

L'auto club vous attend sur ses terres au Touldouar pour la 23ème édition les 10 et 11 juin.

Samedi début des manches à 14h !!

Dimanche après-midi Finale A et B.

Venez nombreux encourager les pilotes locaux.

Rougail saucisses plus dessert le samedi soir sur le site 7€.

Sur Réservation au 07 83 91 36 95.

AUTO CROSS

organisé par Auto Club du Touldouar

ST-JEAN BRÉVELAY

10 & 11 juin 2023

DIMANCHE 8 €
PASS WE 10 €

ROUGAIL LE SAMEDI SOIR

BCT

Kermesse ECOLE SAINT BILY

DIMANCHE 25 JUN 2023

- 11H CÉLÉBRATION
- 11H45 DÉFILÉ
- 12H30 REPAS
- 14H30 SPECTACLE
- 15H30 STANDS
- 17H30 TIRAGE DE LA TOMBOLA

ADULTE 12+	ENFANT 6+
COCHON GRILLÉ	COCHON GRILLÉ
POMMES DE TERRE / FARCE	POMMES DE TERRE / FARCE
FROMAGE	COMPOTE
DESSERT	JUS DE FRUIT
CAFÉ	
APÉRITIF OFFERT	

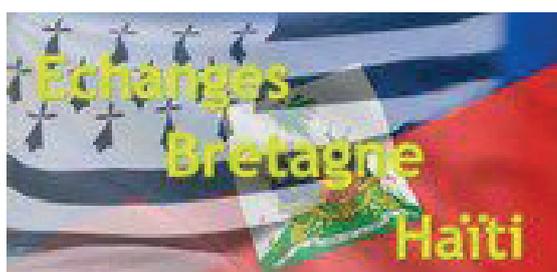
Sur réservation :
apelstbily@gmail.com,
au Breizh Tro ou au
0668989528

Le 18 juin 2023 l'Amicale des retraités de Plaudren organise un après-midi dansant OUVERT A TOUS

à la salle Ty An Holl à Plaudren.

Il y en aura pour tous les goûts : musette, danses bretonnes, rock etc...

Orchestre Thierry Simon. Dimanche 18 juin 14h30 - 19h30 entrée 7 €



Soutenez l'association **ECHANGES BRETAGNE HAÏTI**

Sur la base d'un euro par kilomètre parcouru, la totalité de l'argent récolté aidera à financer la reconstruction d'une école.

Dons à <https://www.echangesbretagnehaiti.fr>

VIE ASSOCIATIVE

Quinze ans après sa dernière édition, c'est le retour du cochon-grillé des **Rah-Koëd** !

Rendez-vous le **samedi 3 juin** à partir de 19h00 au stade de Kermiser pour fêter la fin de saison et l'arrivée de l'été !

Au menu : cochon-grillé (16€) ou jambon / pommes de terre (6€).

Des concerts de groupes de musique locaux viendront également animer la soirée sur la scène qui sera installée pour l'occasion.

Réservations avant le dimanche 28 mai :

- Bar-tabac Ô Breizh-tro,
- Billetterie en ligne HelloAsso :

<https://bit.ly/3m3JOC5>

- Auprès des membres du club

Renseignements avec Alexandre Le Berrigaud (06 58 04 80 24) ou via nos réseaux sociaux.

SAMEDI 3 JUIN

SOIRÉE COCHON-GRILLÉ

REPAS + CONCERTS

MENU

COCHON-GRILLÉ
FARCE
GARNITURE
FROMAGE
DESSERT

16 €
MENU ENFANT À 6 €

LES CHANTOUS DE PLAUDREN
HALOGÈNE Reprise Pop-Rock
CLIC EVENT 56

Plaudren Stade de Kermiser
À partir de 19h00

Préparé par :
LA FERME DU PLESIU
ARTISANERIE

Réservations :
Avant le 28 mai
Helloasso
Bar Ô Breizh-Tro
Nos adhérents

Imprimé par La Liminghe - La Presse 56200 PUMELLEC

RECRUTEMENT



Le club de football des Rah-Koëd recrute sur tous les terrains pour la saison 2023/2024 !

Si toi aussi tu es motivé, ambitieux et que tu souhaites faire partie d'un club dynamique, n'hésite plus, rejoins-nous, il y a forcément une place pour toi au sein de notre club.

Nous recherchons des joueurs et joueuses, que ce soit pour nos équipes de jeunes (enfants nés entre 2007 et 2018), nos 3 équipes seniors (à partir de 17 ans) ou notre équipe vétérans (à partir de 35 ans). Également, nous sommes intéressés pour former des personnes qui souhaitent se tourner vers l'arbitrage, vers l'encadrement d'équipe et de catégorie (notamment auprès de nos équipes de jeunes de l'école de foot et de nos seniors B) ou tout simplement pour accompagner les référents de chaque équipe en tant que dirigeant.

Tu es déjà diplômé ? Pas de soucis, au contraire, cela nous intéresse aussi !

Enfin, nous recherchons des bénévoles pour faire vivre le club (administration, buvette, communication, commercial, animation, intendance, etc...) car sans bénévole, pas d'association !

Alors si tu te reconnais parmi l'un ou l'autre de ces profils, prend contact pour entrer dans la famille RKP. Clément Buléon (0647919248) ou via nos réseaux sociaux.

Rah-Koëd un jour...

Contact : Sébastien Guillo (0648978364) ou Régis Thomas (0631137184), co-présidents.



Le Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS):

Un outil au service du maire pour la protection des populations

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel à la disposition du maire pour protéger la population en cas d'événement grave qualifié de risque majeur.

En complément de l'intervention des services de secours sous la responsabilité du Directeur des opérations de secours (maire ou préfet), le Plan communal de sauvegarde participe à la protection des populations en organisant les obligations de sauvegarde du maire vis-à-vis des administrés.

> Pourquoi un Plan communal de sauvegarde ?

L'objectif du Plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et éviter ainsi de basculer dans une crise. Le Plan communal de sauvegarde est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Il doit permettre de gérer les différentes phases d'un événement.

C'est un outil:

- **Réflexe pour la phase d'urgence**: alerte et information des populations, protection et assistance à la population, appui au service de secours;
- **Support pour la phase « post-urgence »**: action de soutien et d'accompagnement de la population, remise en état des infrastructures;
- **Référent pour le retour à la normale**: rétablissement des activités et accompagnement dans la durée de la population.



Recensement des personnes isolés et/ou à mobilité réduite

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, nous invitons les personnes isolés et/ou à mobilité réduite à contacter la mairie afin de transmettre leurs coordonnées. (02 97 45 90 62 ou mairie@plaudren.fr). Si vous connaissez des personnes dans ce cas, merci de diffuser cette information.

Une réunion publique présentant le plan communal de sauvegarde aura lieu **le mardi 13 juin de 19h00 à 20h00 à la salle TyAn Holl.**